

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 décembre 2015
DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique HENRY, Maire de la commune.

Convocation adressée le 02 décembre 2015 avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation du règlement d'affouage
- 2- Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2016
- 3- Tarif de la location compteur
- 4- Révision des tarifs de location de la salle des fêtes pour 2016
- 5- Nomination de délégués PLUI
- 6- Convention pour un groupement de commandes « entretien des réseaux et des STEP»

Présents : Mmes et MM. DETHOREY Marc, GENIN Christophe, GRIS Samuel, PEROUX Amélie, PEROUX Jacques, RAYBOIS Frédéric et TROCME Lydie.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. COCHET Jean-Yves procuration donnée à M. GRIS Samuel ; WECKERING Nicolas procuration donnée à M. RAYBOIS Frédéric ; M. ABRAHAM David procuration donnée à M. HENRY Dominique

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Mme. PEROUX Amélie

▪ **Dossier n°1** : Validation du règlement d'affouage 2015/2016

Monsieur le Maire présente aux élus le règlement d'exploitation pour la saison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- ✓ **ACCEPTE** l'approbation du règlement
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°2** : Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2016

M. le Maire propose aux élus d'examiner et de définir le prix du m³ d'eau et de la redevance assainissement pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

✚ Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2016 :

- Service eau et assainissement :
 - **Prix du m³ d'eau pour 2016 = 0,60 €/m³**

- **Redevance assainissement pour 2016 = 0,20 €/m3**
- **Prix du m3 d'eau du puits pour 2016 = 0,20 €/m3**
- **Abonnement compteur d'eau au 01/01/2016 : 10 €**

Pour information :

Conformément à la délibération n°2015/25 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du 13 octobre 2015, portant modification des taux de redevances pour la période 2016-2018 du 10^{ème} programme :

- Taux de la redevance de la pollution 2016 = 0,35 €
- Taux de la redevance modernisation des réseaux de collecte 2016 = 0,233 €

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°3 : Révision des tarifs de location de la salle des fêtes pour 2016**

M. le Maire propose aux élus d'examiner et de définir les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

 Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2016 :

- Location de la salle : week-end
 - 100 € pour les habitants du village
 - 250 € pour les extérieurs à la commune
- Location de la salle : journée pour activités commerciales
 - 70 € la journée
- Location des couverts :
 - 0,50 € par personne
- Caution :
 - 150 € pour les habitants du village
 - 350 € pour les extérieurs à la commune

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°4 : Nomination de délégués PLUI**

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au comité de pilotage PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

Délégué titulaire : M.HENRY Dominique

Délégué suppléant : M. RAYBOIS Frédéric

Adopté par 9 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 « abstention(s) »

▪ **Dossier n°5 : Convention pour un groupement de commandes « entretien des réseaux et des STEP»**

Vu L'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics (dans sa rédaction issue du décret du 1^{er} août 2006) et notamment son article 8 ;

Vu les besoins suivants définis par la commune de Thuilley aux Groseilles ;

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour un marché à bon de commande « entretien des ouvrages et réseaux d'assainissement collectif ».

Objet de la convention :

Passation d'un marché à bon de commande à destination des communes et syndicats compétents en assainissement collectif, pour l'ensemble de ses travaux de maintenance électromécanique des ouvrages d'assainissement, et l'ensemble de ses travaux d'entretien des ouvrages et réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal :

Autorisent le maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette procédure ;

Autorisent le maire à signer tous les documents découlant de cette décision ;

Approuvent l'adhésion de la commune de Thuilley aux Groseilles au groupement de commandes pour un marché à bon de commande « entretien des ouvrages et réseaux d'assainissement collectif »

Approuvent la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais relatifs ;

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention(s) »

INFOS DIVERSES :

- Enquête publique concernant la carrière, entreprise SCL :

Date : 14/12/2015 14h – 16h

09/01/2016 10h - 12h

Permanence de la mairie pour consultation de l'enquête publique

- Vœux prévus le 10 janvier 2016
- Repas des « anciens » 7 février 2016
- Demande auprès d'un architecte pour réaliser un projet de rénovation au 16 grande rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00